

N° 2026-35

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 02 juillet 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 15

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet, sur convocation faite le 26 juin, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la salle des associations à Soubise

Présents titulaires (12) : BOINOT Emilie, BRIOT Nicolas, CLOCHARD Roland, DBJAY Jean-Pierre, FLANDIN Claude, GIRAUD Bernard, GRIMAULT Wilfried, KRAWCZYK Marie, PERRAULT BACH Marine, PORTRON Didier, THEBAUD Muriel, VILLARD Simon

Présents suppléants (2) : GAURIER Sylvain, NAUD Sébastien

Pouvoir (1) : TORCHUT Carole à FLANDIN Claude

Excusés : CHAUMONNOT Céline, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, TREVIEN Sonia

Secrétaire de séance : VILLARD Simon

Elu rapporteur : Jean-Pierre DBJAY

Objet : Création d'un emploi non permanent accroissement temporaire d'activité 25h hebdo

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01 septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23,1° ;

Considérant le tableau des effectifs au 01/09/2026 ;

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de

- **CRÉER un emploi non permanent d'adjoint d'animation, par référence au grade relevant de la catégorie C, à temps non complet 25h hebdomadaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité du 01/09/2026 au 31/08/2027. L'agent sera affecté dans un accueil de loisirs.**
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, majoré 366 du grade de recrutement ;
- **MODIFIER le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2026 ;**
- **DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 ;**

AR Prefecture

017-200049625-20260702-2026_35-DE
Reçu le 30/07/2026

- **AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette création d'emploi.

Approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
Simon VILLARD

Le Président
Jean-Pierre DBJAY

Enregistré en Sous-Préfecture le :
Sous le n°017-200049625-20260702-2026_35DE

Affiché le : **25 AOUT 2026**

Certifié exécutoire le : **25 AOUT 2026**

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, situé 15 rue de Blossac 86000 POITIERS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécourse citoyens» accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.